

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE
2005-2008**

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

Rédaction

Pierre Berger
Pierre Chabot
Anne Hébert
Jan Zawilski

Collaboration

Rollande Barabé-Cloutier
Luciana Soave
Membres du conseil d'administration

Le

7 novembre 2005

Mise en page

Jocelyne Bisson
O:\AgSec-JBisson\Documents\DGA-0001_Planification strategique 2005-2008 Novembre 2005.doc

Approbation

Gouvernement du Québec au cours de la séance du 7 décembre 2005

Table des matières

Mission	1
Vision.....	1
Contexte et enjeux.....	2
1^{er} enjeu : Mise en œuvre de la loi	
1^{re} orientation : Favoriser la modernisation du cadre de l'action gouvernementale en faveur de l'intégration et de la participation sociale des personnes handicapées et du soutien à leur famille.....	4
2^e enjeu : Obtention d'effets bénéfiques pour les personnes handicapées et leur famille	
2^e orientation : Susciter l'identification et la mise en place de solutions à l'endroit des personnes handicapées et de leur famille dans le cadre de la réalisation des priorités d'action du gouvernement.....	7
3^e enjeu : Adaptation de l'Office aux objectifs de modernisation de l'État	
3^e orientation : Améliorer la qualité des interventions de l'Office.....	9
Tableau synthèse du plan stratégique 2005-2008 de l'Office des personnes handicapées du Québec.....	11

Mission

La mission de l'Office des personnes handicapées du Québec en est une de changement social visant l'égalité et l'intégration pleine et entière des personnes handicapées.

Cette mission est partagée avec les associations de personnes handicapées (promotion et défense des droits), l'ensemble des dispensateurs de services destinés aux personnes handicapées (ministères, organismes publics, réseaux de services), les acteurs majeurs influençant l'intégration sociale de cette population (municipalités, entreprises) et le milieu de la recherche.

L'intervention de l'Office est complémentaire à celle de ses partenaires. Elle se distingue par sa perspective d'ensemble sur tous les secteurs de la vie sociale et sur l'ensemble de la population des personnes handicapées (tous les types de déficiences et d'incapacités). Ses moyens spécifiques d'intervention sont axés sur la vigie et le soutien-conseil auprès du gouvernement, sur la concertation et la coordination intersectorielles et sur son rôle d'évaluation de l'évolution de l'intégration sociale des personnes handicapées.

Vision

L'Office souhaite devenir un organisme incontournable pour orienter et soutenir, principalement par ses divers moyens d'intervention collective, l'action gouvernementale et publique en faveur de l'intégration sociale des personnes handicapées aux plans national, régional et local.

Il vise aussi la reconnaissance, par les personnes handicapées, leur famille et ses partenaires, de la complémentarité et de la qualité de ses services d'intervention individuelle.

Contexte et enjeux

Depuis 1978, le Québec a fait des efforts remarquables en regard de l'intégration sociale des personnes handicapées. Ces efforts se sont appuyés sur un cadre législatif (Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées) et des orientations innovatrices (Politique d'ensemble À part... égale).

Aujourd'hui, une évolution positive de l'intégration sociale dans plusieurs secteurs est constatée et le Québec dispose d'un éventail assez vaste de programmes et mesures destinés à soutenir cette intégration.

Malgré ces progrès, beaucoup reste à faire. La persistance de problèmes sectoriels (emploi, transport, etc.) ou intersectoriels (disparité d'accès et sous-financement de certains programmes) et les difficultés vécues par les personnes handicapées dans leurs démarches pour obtenir des services ont été au cœur des préoccupations de l'Office ces dernières années et, tout particulièrement, lors de la planification stratégique 2001-2004.

Aussi, la nécessité de moderniser l'outil législatif qu'était la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées est apparue prioritaire pour mieux soutenir et poursuivre les efforts entrepris en regard de ces préoccupations.

C'est pourquoi la sanction du projet de loi n° 56, le 17 décembre 2004, est l'élément contextuel majeur influençant les choix stratégiques de l'Office pour la période 2005-2008. La sanction de cette loi exprime la volonté de moderniser le cadre de l'action gouvernementale à l'égard des personnes handicapées.

Cette loi :

- prévoit des mesures pour solutionner des problèmes prioritaires (emploi, transport, accessibilité, accès à l'information) ;
- encadre les actions gouvernementales en vue de soutenir leur cohérence et leur ajustement périodique aux obstacles identifiés (plans d'action annuels des ministères, organismes publics et municipalités, actualisation de la politique d'ensemble intitulée À part... égale, révision périodique de la loi, clause d'impact) ;
- et précise les rôles de l'Office.

La mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale constitue donc un enjeu majeur pour ajuster et moderniser l'action gouvernementale en regard des défis qu'il reste à relever pour assurer une plus grande intégration et participation sociale des personnes handicapées.

1^{er} enjeu : la mise en œuvre de la loi.

1^{re} orientation : favoriser la modernisation du cadre de l'action gouvernementale en faveur de l'intégration et de la participation sociale des personnes handicapées et du soutien à leur famille.

Deuxièmement, les choix stratégiques de l'Office sont influencés par de nouvelles opportunités d'action susceptibles de favoriser l'obtention d'effets bénéfiques pour les personnes handicapées et leur famille. C'est dans cet esprit que l'Office inscrit sa contribution en regard des sept orientations stratégiques mises de l'avant par le gouvernement du Québec. En effet, en se référant au document intitulé *Briller parmi les meilleurs, la vision et les priorités de l'action du gouvernement du Québec*, il est pertinent de faire le lien avec les valeurs et les sept orientations sur lesquelles le gouvernement fonde ses priorités d'action. Citons en particulier la deuxième des cinq valeurs énoncées : la justice sociale.

« Collectivement, la société québécoise a des responsabilités envers chacun des citoyens qui la composent : nous devons prendre les moyens pour que tous aient leur chance dans la vie, pour que tous bénéficient d'un appui équivalent, quelles que soient les différences de revenus et de statut social, de sexe, de race ou d'origine.

« Cette société solidaire [...] est une société permettant le développement individuel et collectif, en assurant l'égalité des chances et le mieux-être pour tous¹. »

2^e enjeu : l'obtention d'effets bénéfiques pour les personnes handicapées et leur famille.

2^e orientation : susciter l'identification et la mise en place de solutions à l'endroit des personnes handicapées et de leur famille dans le cadre de la réalisation des priorités d'action du gouvernement.

Le troisième élément de contexte est celui de la modernisation de l'État. Le *Plan de modernisation 2004-2007*, déposé le 5 mai dernier par la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, propose « d'améliorer la prestation des services aux citoyens, d'y parvenir à moindre coût, d'obtenir des gains d'efficacité dans le fonctionnement de l'État et d'accroître la prospérité collective ».

À titre d'organisme gouvernemental qu'est l'Office, la recherche d'une plus grande efficacité et l'amélioration continue de ses services directs aux citoyens doivent aussi être inscrites dans ses préoccupations pour exercer le mieux possible ses responsabilités découlant de sa mission.

3^e enjeu : l'adaptation de l'Office aux objectifs de la modernisation de l'État.

3^e orientation : améliorer la qualité des interventions de l'Office.

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Briller parmi les meilleurs, La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, Québec, 2004, p. 9.

1

Enjeu ► Mise en œuvre de la loi

Orientation ► Favoriser la modernisation du cadre de l'action gouvernementale en faveur de l'intégration et de la participation sociale des personnes handicapées et du soutien à leur famille

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale s'appuie fermement sur une approche de responsabilisation des différents acteurs. L'obligation d'élaboration des plans d'action annuels pour les ministères et organismes publics de 50 employés et plus, et les municipalités de 15 000 habitants et plus est l'un des instruments choisis pour favoriser la concrétisation de cette approche.

D'autres articles de cette loi visent des secteurs prioritaires d'action. C'est le cas de l'emploi. L'État doit s'assurer que les conditions pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées soient mises en place. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie à cet effet sont d'ailleurs maintenant prévues par la loi à l'article 63.

Dans le même sens, l'État doit ajuster, à la réalité des personnes handicapées, l'accès à l'information gouvernementale et les services qu'il offre à la population en général. La loi prévoit, à cet effet, l'adoption d'une politique visant à ce que les ministères et les organismes publics se dotent de mesures d'accommodement raisonnables (article 26.5).

Aussi, tel que prévu, la mise à jour de la Politique d'ensemble À part... égale est non seulement une exigence, mais elle est aussi une nécessité puisqu'elle servira à guider, pour les prochaines années, les actions des ministères, organismes publics, municipalités et autres acteurs visés par la loi.

Par ailleurs, l'action gouvernementale s'est largement décentralisée au cours des dernières années et commande l'élaboration de solutions qui tiennent compte des réalités régionales ou locales. Dans ce sens, l'Office se propose de renforcer ses activités de coordination régionales et locales en concertation avec les partenaires concernés.

Enfin, la coordination individuelle des services reste à parfaire. Les démarches des personnes handicapées et de leur famille, pour obtenir une réponse coordonnée et cohérente à leurs besoins, demeurent complexes en raison du nombre élevé de programmes et mesures et de dispensateurs de services. D'ailleurs, les travaux de l'Office de la précédente planification stratégique sur le plan de services en témoignent et l'ajout d'un devoir spécifique à la loi (article 25, paragraphe b.1) concernant la promotion de la planification individuelle de services légitime davantage sa préoccupation à cet égard.

Axe d'intervention – Soutien aux décideurs gouvernementaux

Objectif 1	Indicateurs
Soutenir, d'ici mars 2008, les organismes visés dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de plans d'action.	<ul style="list-style-type: none">➤ Outils de référence réalisés à l'intention des organismes visés➤ Nombre d'activités d'information et de soutien réalisées
Objectif 2	Indicateurs
Réaliser des activités générales d'information et des activités spécifiques de soutien à la mise en œuvre de certains articles de la loi.	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre d'activités d'information et de soutien réalisées➤ Nombre de partenaires rejoints➤ Outils de soutien spécifiques réalisés
Objectif 3	Indicateurs
Collaborer, d'ici le 17 décembre 2006, à l'élaboration d'une politique gouvernementale de mesures d'accommodement raisonnables permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services offerts au public.	<ul style="list-style-type: none">➤ Participation active aux travaux menés par le ministère responsable➤ Outils de soutien à l'élaboration de la politique mis à la disposition du ministère responsable
Objectif 4	Indicateurs
Participer, d'ici le 31 mars 2008, aux travaux gouvernementaux visant l'élaboration d'une stratégie d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none">➤ Participation active aux travaux menés par le ministère responsable➤ Bilan des projets d'intégration des personnes handicapées les plus éloignées du marché du travail réalisé
Objectif 5	Indicateurs
Animer, d'ici le 17 décembre 2007, une démarche de concertation visant l'actualisation de la politique d'ensemble intitulée À part... égale.	<ul style="list-style-type: none">➤ Documents de soutien rendus disponibles (portrait de la population, états de situation thématiques, cadre de référence)➤ Réalisation et étendue d'activités de concertation➤ Dépôt d'un projet d'actualisation de la politique

Axe d'intervention – Promotion et concertation

Objectif 6	Indicateurs
Établir avec les partenaires, d'ici le 31 mars 2008, dans chaque région du Québec, au moins un projet visant à faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées dans un secteur jugé prioritaire.	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre de projets établis➤ Nombre de régions couvertes➤ Nombre de partenaires impliqués
Objectif 7	Indicateurs
Définir avec les partenaires, d'ici le 31 mars 2008, un cadre de référence sur l'approche « plan de services ».	<ul style="list-style-type: none">➤ Tenue d'activités de concertation➤ Cadre de référence élaboré

2

Enjeu ► Obtention d'effets bénéfiques pour les personnes handicapées et leur famille

Orientation ► Susciter l'identification et la mise en place de solutions à l'endroit des personnes handicapées et de leur famille dans le cadre de la réalisation des priorités d'action du gouvernement

Parmi les orientations stratégiques du gouvernement, l'orientation en faveur d'une *population en santé, des services accessibles et de qualité*, particulièrement par rapport aux objectifs de *soutenir les personnes malades et vulnérables, de réorganiser le système de santé et de services sociaux pour améliorer son efficacité et accroître la prévention et améliorer la santé publique*² concerne à bien des égards les personnes handicapées. Il en va de même dans le domaine des services éducatifs où l'on veut *orienter l'éducation vers la réussite*, entre autres actions, en soutenant le cheminement de l'élève et en renforçant la formation professionnelle et technique³. Les objectifs de développer des services de garde de qualité et adaptés aux besoins des familles et de faciliter la conciliation travail-famille⁴ doivent aussi concerner les personnes handicapées et leur famille.

Aussi, le souci exprimé par le gouvernement de mettre en œuvre une stratégie pour faire face aux défis démographiques⁵ a un lien évident avec les démarches déjà initiées par l'Office relativement à la question complexe de la compensation équitable des besoins des personnes handicapées et de leur famille.

Axe d'intervention – Veille et conseil

Objectif 8	Indicateurs
Exercer, d'ici le 31 mars 2008, un rôle actif de vigie et de proposition de solutions dans les secteurs de l'hébergement, de la réorganisation des services de santé et des services sociaux, des services éducatifs aux élèves handicapés et de la formation professionnelle et technique.	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre d'analyses (avis) et de recommandations réalisés➤ Nombre et type de représentations effectuées dans les secteurs visés

² *Idem*, pages 71 à 86.

³ *Idem*, pages 98 à 103.

⁴ *Idem*, pages 158 à 159.

⁵ *Idem*, pages 188 à 194 et 195 à 196.

Objectif 9	Indicateurs
Conseiller le gouvernement, d'ici le 31 mars 2008, afin qu'il tienne compte de la réalité des familles où vit une personne handicapée dans l'élaboration et la mise œuvre de politique en services de garde et de conciliation travail-famille.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'analyses (avis) et de recommandations réalisés ➤ Nombre et type de représentations effectuées auprès des instances concernées

Axe d'intervention – Promotion et concertation

Objectif 10	Indicateurs
Organiser et animer, d'ici le 31 mars 2008, une concertation pour l'identification de solutions visant à réduire les disparités dans les programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'activités de concertation réalisées ➤ Nombre de partenaires rejoints ➤ Dépôt d'un document livrant les résultats de la concertation

3

Enjeu ► Adaptation de l'Office aux objectifs de modernisation de l'État

Orientation ► Améliorer la qualité des interventions de l'Office

L'Office a entrepris en 2003-2004 une réorganisation administrative qui permet d'améliorer l'efficacité de son organisation. Un repositionnement de ses activités était nécessaire. Cette réorganisation doit être finalisée pour permettre l'exercice des nouvelles responsabilités qui lui sont dévolues depuis le 17 décembre 2004.

Plus précisément, en regard des services d'accueil-référence et de soutien-conseil offerts par l'Office, il est apparu que les efforts de la réorganisation pour rendre ceux-ci les plus efficaces possibles doivent être poursuivis et ajustés à l'évolution de la demande. Un processus continu d'amélioration des services est donc nécessaire. Ce processus doit aussi s'inscrire en complémentarité des services existant dans les réseaux publics et communautaires. Par exemple, une grappe réunissant les informations sur les principaux programmes existants pourrait faciliter cette complémentarité. L'examen d'un lien d'entrée à Services Québec pour les personnes handicapées et leurs proches, par interconnexion des centres d'appel et l'aiguillage de la clientèle vers l'Office (2^e ligne), sera aussi fait dans le cadre de l'entente sommaire conclue entre l'Office et Services Québec.

Un enjeu important de la modernisation est celui du Gouvernement en ligne. En ce qui concerne son site Web, pour que l'Office puisse exercer un leadership par l'exemple, des développements restent à faire afin qu'il soit davantage accessible.

Les plans de gestion prévisionnelle de main-d'œuvre demandés par les autorités gouvernementales doivent être élaborés en concordance avec la réorganisation, la mise en œuvre des nouvelles responsabilités de l'Office et dans le respect des objectifs de réduction de la taille de l'État.

Axe d'intervention – Gouvernance

Objectif 11	Indicateurs
Finaliser, d'ici avril 2006, l'implantation de la réorganisation de l'Office.	<ul style="list-style-type: none">➤ Degré de mise en œuvre du plan de réorganisation administrative➤ Tenue d'une démarche interne de réflexion sur le cadre d'activités des interventions collectives➤ Programme d'intervention collective adopté

Axe d'intervention – Services directs aux personnes handicapées et à leur famille

Objectif 12	Indicateurs
Établir, d'ici mars 2008, un processus continu de suivi et d'amélioration des services d'accueil-référence et de soutien-conseil (intervention individuelle).	<ul style="list-style-type: none">➤ Évolution de l'utilisation des services (nombre de demandes d'accueil-référence, nombre de dossiers soutien-conseil, délais de traitement, couverture régionale, secteurs couverts)➤ Niveau de satisfaction de la clientèle➤ Cadre de référence en soutien à la personne adopté➤ Grappe d'informations sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes handicapées et à leur famille rendue disponible sur le Web➤ Suivi de l'entente préliminaire signée avec Services Québec

Axe d'intervention – Gouvernement en ligne, l'accessibilité

Objectif 13	Indicateurs
D'ici, le 30 juin 2006, actualiser et améliorer le site Web de l'Office de façon à ce qu'il soit davantage accessible aux personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none">➤ Respect des normes d'accessibilité➤ Niveau de satisfaction des visiteurs du site sur le contenu et l'accessibilité

Axe d'intervention – Gestion des ressources humaines

Objectif 14	Indicateurs
Établir, d'ici le 31 mars 2008, des plans de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre en concordance avec la réorganisation entreprise, les nouvelles responsabilités confiées à l'Office et dans le respect des objectifs de réduction de la taille de l'État.	<ul style="list-style-type: none">➤ Dépôt d'un plan pluriannuel 2005-2008

Plan stratégique 2005-2008
Office des personnes handicapées du Québec

	Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs
<p>Enjeu Mise en œuvre de la loi</p> <p>Orientation Favoriser la modernisation du cadre de l'action gouvernementale en faveur de l'intégration et de la participation sociale des personnes handicapées et du soutien à leur famille</p>	Soutien aux décideurs gouvernementaux	Soutenir, d'ici mars 2008, les organismes visés dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de plans d'action.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils de référence réalisés à l'intention des organismes visés ▪ Nombre d'activités d'information et de soutien réalisées
		Réaliser des activités générales d'information et des activités spécifiques de soutien à la mise en œuvre de certains articles de la loi.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'activités d'information et de soutien réalisées ▪ Nombre de partenaires rejoints ▪ Outils de soutien spécifiques réalisés
		Collaborer, d'ici le 17 décembre 2006, à l'élaboration d'une politique gouvernementale de mesures d'accommodement raisonnables permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services offerts au public.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation active aux travaux menés par le ministère responsable ▪ Outils de soutien à l'élaboration de la politique mis à la disposition du ministère responsable
		Participer, d'ici le 31 mars 2008, aux travaux gouvernementaux visant l'élaboration d'une stratégie d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation active aux travaux menés par le ministère responsable ▪ Bilan des projets d'intégration des personnes handicapées les plus éloignées du marché du travail réalisé
	Soutien aux décideurs gouvernementaux	Animer, d'ici le 17 décembre 2007, une démarche de concertation visant l'actualisation de la politique d'ensemble intitulée À part... égale.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents de soutien rendus disponibles (portrait de la population, états de situation thématiques, cadre de référence) ▪ Réalisation et étendue d'activités de concertation ▪ Dépôt d'un projet d'actualisation de la politique
	Promotion et concertation	Établir avec les partenaires, d'ici le 31 mars 2008, dans chaque région du Québec, au moins un projet visant à faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées dans un secteur jugé prioritaire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets établis ▪ Nombre de régions couvertes ▪ Nombre de partenaires impliqués
Définir avec les partenaires, d'ici le 31 mars 2008, un cadre de référence sur l'approche « plan de services ».		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenue d'activités de concertation ▪ Cadre de référence élaboré 	
<p>Enjeu Obtention d'effets bénéfiques pour les personnes handicapées et leur famille</p> <p>Orientation Suscitez l'identification et la mise en place de solutions à l'endroit des personnes handicapées et de leur famille dans le cadre de la réalisation des priorités d'action du gouvernement</p>	Veille et conseil	Exercer, d'ici le 31 mars 2008, un rôle actif de vigie et de proposition de solutions dans les secteurs de l'hébergement, de la réorganisation des services de santé et des services sociaux, des services éducatifs aux élèves handicapés et de la formation professionnelle et technique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'analyses (avis) et de recommandations réalisés ▪ Nombre et type de représentations effectuées dans les secteurs visés
		Conseiller le gouvernement, d'ici le 31 mars 2008, afin qu'il tienne compte de la réalité des familles où vit une personne handicapée dans l'élaboration et la mise œuvre de politique en services de garde et de conciliation travail-famille.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'analyses (avis) et de recommandations réalisés ▪ Nombre et type de représentations effectuées auprès des instances concernées
	Promotion et concertation	Organiser et animer, d'ici le 31 mars 2008, une concertation pour l'identification de solutions visant à réduire les disparités dans les programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'activités de concertation réalisées ▪ Nombre de partenaires rejoints ▪ Dépôt d'un document livrant les résultats de la concertation
<p>Enjeu Adaptation de l'Office aux objectifs de la modernisation de l'État</p> <p>Orientation Améliorer la qualité des interventions de l'Office</p>	Gouvernance	Finaliser, d'ici avril 2006, l'implantation de la réorganisation de l'Office.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de mise en œuvre du plan de réorganisation administrative ▪ Tenue d'une démarche interne de réflexion sur le cadre d'activités des interventions collectives ▪ Programme d'intervention collective adopté
	Services directs aux personnes handicapées et à leur famille	Établir, d'ici mars 2008, un processus continu de suivi et d'amélioration des services d'accueil-référence et de soutien-conseil (intervention individuelle).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution de l'utilisation des services (nombre de demandes d'accueil-référence, nombre de dossiers soutien-conseil, délais de traitement, couverture régionale, secteurs couverts) ▪ Niveau de satisfaction de la clientèle ▪ Cadre de référence en soutien à la personne adopté ▪ Grappe d'informations sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes handicapées et à leur famille rendue disponible sur le Web ▪ Suivi de l'entente préliminaire signée avec Services Québec
	Gouvernement en ligne, l'accessibilité	D'ici, le 30 juin 2006, actualiser et améliorer le site Web de l'Office de façon à ce qu'il soit davantage accessible aux personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des normes d'accessibilité ▪ Niveau de satisfaction des visiteurs du site sur le contenu et l'accessibilité

	Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs
	Gestion des ressources humaines	Établir, d'ici le 31 mars 2008, des plans de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre en concordance avec la réorganisation entreprise, les nouvelles responsabilités confiées à l'Office et dans le respect des objectifs de réduction de la taille de l'État.	▪ Dépôt d'un plan pluriannuel 2005-2008

**Office des personnes
handicapées**

Québec



309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5